

COMPTE - RENDU VALANT PROCES VERBAL

R É U N I O N D U 6 M A R S 2 0 1 4

L'an deux mille quatorze, le six mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. André Lemaître, M. Maurice Janvier, M. Pierre Belair, Mme Roinet Jeannine, Mme Marie-Claude Touchard, M. Hervé Guillard, Mme Delamarque Elisabeth, Mme Arlette Georget, M. Patrick Delaunay, M. Xavier Piron, M. Pierre Poffa, M. Laurent Pasquier, M. Louis Coudray

Absents excusés : Mme Marie-Annick Guérin qui donne pouvoir à M. Maurice Janvier

Absents non excusés : M. Alain Lecarpentier,

Adoption du compte rendu de la séance du 11/02/2014, à l'unanimité.

M. Pierre POFFA a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Il est décidé d'ajouter à l'ordre du jour :
Prix des étiquettes propagande électorale
Contrat CDD Mme LAVEILLE
Budget Syndicat de voirie 2014
Déclaration d'intention d'aliéner

ORDRE DU JOUR

- Plan Local d'Urbanisme
- Attribution marché des aménagements extérieurs autour de l'EHPAD
- Compte administratif 2013 – Tous budgets
- Compte de gestion 2013 – Tous budgets
- Subventions
- Devis et Factures
- Questions diverses

DELIBERATIONS

1 - PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le maire présente le projet d'extension de la zone des Allées classée Ua au PLU.

Il est précisé que les orientations d'aménagement du PLU prévoient une haie en limite de zone Ua et 1AU1.

Celle-ci n'a pas été créée à ce jour.

Compte tenu du projet d'extension de la zone Ua, il convient de remettre en adéquation la haie classée au PLU suivant le nouveau parcellaire et en cohérence avec le PADD existant.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 19/04/2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Entendu l'exposé de M. Le Maire de modifier le PLU,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

décide d'approuver la décision de M. Le Maire de modifier le PLU,

valide les orientations du PADD actuel du PLU,

prescrit une modification des orientations d'aménagement du PLU et une mise en conformité du plan sur le zonage concerné,

dit que cette modification vise à remettre en adéquation la haie classée au PLU suivant le nouveau parcellaire défini par le projet d'extension de la zone des Allées et la réduction de la zone 1AU1.

Donne autorisation au Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat.

La présente délibération sera transmise au Préfet de département d'Ille-et-Vilaine et fera l'objet d'un affichage en mairie

2- MARCHÉ DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DE L'EHPAD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation en procédure adaptée pour le marché des aménagements extérieurs de l'EHPAD a été réalisée.

La CAO d'ouverture des plis s'est réunie, le rapport d'analyse sera transmis par le bureau d'étude sous huitaine.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant la délégation de pouvoir accordée au Maire au titre de l'article 2122-18 du CGCT par délibération du 9 avril 2008 et notamment l'alinéa 4°

Considérant l'urgence des travaux à réaliser

L'assemblée, après en avoir délibéré à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'aménagement des abords de l'EHPAD et du parc paysager au vu du rapport d'analyse à venir.

Dit qu'une décision sera portée au registre des délibérations de la commune.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013
BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Janvier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. André Lemaître, Maire, celui-ci s'étant retiré, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer en euros, ainsi :

27800 –PARIGNE ASST

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	191 440,75	44 100,00	235 540,75
Titres de recettes émis (b)	115 440,62	17 557,72	132 998,34
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b – c)	115 440,62	17 557,72	132 998,34
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	191 440,75	44 100,00	235 540,75
Mandats émis (f)	34 787,73	28 105,58	62 893,31
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f – g)	34 787,73	28 105,58	62 893,31
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent	80 652,89		70 105,03
(h – d) Déficit		10 547,86	

27800 – PARIGNE ASST

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON
PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
PARIGNE ASST					
Investissement	-133 677,13	0,00	80 652,89	0,00	-53 024,24
Fonctionnement	35 081,80	5 000,00	-10 547,86	0,00	19 533,94
Sous-Total	-98 595,33	5 000,00	70 105,03	0,00	-33 490,30
TOTAL III	-98 595,33	5 000,00	70 105,03	0,00	-33 490,30

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

BUDGET LOTISSEMENT LA CLÉ DES CHAMPS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Janvier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. André Lemaître, Maire, celui-ci s'étant retiré, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer en euros ainsi :

35100 –PARIGNE LOT CLE DES CHAMPS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	105 804,51	156 111,61	261 916,12
Titres de recettes émis (b)	23 502,90	114 761,92	138 264,82
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	23 502,90	114 761,92	138 264,82
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	105 804,51	156 111,61	261 916,12
Mandats émis (f)	82 301,61	82 301,61	164 603,22
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	82 301,61	82 301,61	164 603,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		32 460,31	
(h-d) Déficit	58 798,71		26 338,40

Exercice 2013

35100 –PARIGNE LOT CLE DES CHAMPS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON
PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PARIGNE LOT CLE DES CHAMPS					
Investissement	-23 502,90	0,00	-58 798,71	0,00	-82 301,61
Fonctionnement	44 039,71	0,00	32 460,31	0,00	76 500,02
Sous-Total	20 536,81	0,00	-26 338,40	0,00	-5 801,59
TOTAL II	20 536,81	0,00	-26 338,40	0,00	-5 801,59

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Janvier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Lemaître, Maire, celui-ci s'étant retiré, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer en euros ainsi :

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 009 071,61	900 402,46	1 909 474,07
Titres de recettes émis (b)	286 742,11	952 916,72	1 239 658,83
Réductions de titres (c)	2 753,45	2 662,27	5 415,72
Recettes nettes (d = b - c)	283 988,66	950 254,45	1 234 243,11
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 009 071,61	900 402,46	1 909 474,07
Mandats émis (f)	439 989,41	792 513,43	1 232 502,84
Annulations de mandats (g)	0,00	100,00	100,00
Dépenses nettes (h = f - g)	439 989,41	792 413,43	1 232 402,84
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		157 841,02	1 840,27
(h - d) Déficit	156 000,75		

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement	172 347,95	0,00	-156 000,75	0,00	16 347,20
Fonctionnement	275 103,55	185 000,00	157 841,02	0,00	247 944,57
TOTAL I	447 451,50	185 000,00	1 840,27	0,00	264 291,77

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6 - COMPTES DE GESTION 2013

COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENTS « CHÂTELLENIE DES ACRES » ET « LA CLE DES CHAMPS »

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

considérant qu'il n'y a pas d'observations effectuées à présenter ;

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

7 - SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

2014

<i>ASSOCIATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES</i>		<i>Proposition 2014</i>	<i>Observations</i>
Entente Parigné-Landéan Foot		2 170,00 €	
Comité des Fêtes		918,00 €	
Comité de Jumelage		600,00 €	
Confédération syndicale des familles		172,00 €	
Association Les Amis des Tilleuls		600,00 €	
Amicale Cyclo-sportive de Parigné		256,00 €	
Z'Fitness		256,00 €	
Yoga Détente		172,00 €	
A.C.C.A.		172,00 €	
Groupement défense nuisibles		204,00 €	
Club de l'Amitié des Retraités		468,00 €	
Section locale AFN UNC		102,00 €	
Soldats de France		102,00 €	
Tournesols -art floral		172,00 €	
Badminton			pas reçu demande
A.P.E.L.		1 015,00 €	
Tennis de table		172,00 €	
Association ESPERANCE VOLLEY PARIGNE			pas reçu demande
<i>ASSOCIATIONS DIVERSES</i>			
France Adot		32,00 €	
Restos du coeur		158,00 €	
Fondation Raoul Follereau		32,00 €	
Amicale des Donneurs de Sang Fougères		63,00 €	
Croix d'or 35- alcool assistance		32,00 €	
Valdocco		42,00 €	
UGSEL		368,61 €	
REEPF		20,00 €	
<i>ORGANISMES DE FORMATIONS (20 € par élève domicilié à Parigné)</i>		20,00 €	
Voyage scolaire >4jours pour les élèves de maternelle et primaire spécifiques, collège et lycée résidant à Parigné		3,50 €/ jour par enfant	
<i>AUTRES (base population municipale 2014=1308 hab)</i>		1308	
Comice Agricole (0,31 par habitant)		405,48	
OCAS (2,70 par habitant)		3531,6	
A.D.M.R. Fougères Nord (1 par habitant)		1308	
Caudhem (0,28 par habitant)		366,24	

8- SUBVENTION ZUSVEX

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

décide d'accorder une subvention de 800 € à la compagnie ZUSVEX pour l'organisation de ses actions sur la commune de Parigné au cours de la saison 2014.

9 – SUBVENTION OGEC

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
décide d'accorder une subvention à caractère social de 320 € à l'OGEC.

10 - TARIFICATION ÉTIQUETTES PROPAGANDE ÉLECTORALE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil après en avoir délibéré,

fixe le tarif des étiquettes à 1 centime d'euro l'unité, soit 9,26 € pour 926 étiquettes imprimés destinées à la propagande électorale.

11 – PERSONNEL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler pour 6 mois, le contrat à durée déterminée d'adjoint administratif à temps plein pour tenir compte de l'accroissement d'activité lié à l'extension de la MAPAD.

Vu la délibération n°9 du 19/2/2013 permettant de recruter un agent pour une durée déterminée en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité,
Le conseil municipal décide

de renouveler le contrat à durée déterminée d'adjoint administratif à temps plein pour la période de mai 2014 à octobre 2014.

dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune
autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de faire avance ce dossier

12 - BUDGET DU SYNDICAT DE VOIRIE 2014

Le Conseil municipal entendu le rapport de M. Belair, adjoint délégué à la voirie,

vu le projet de budget 2014 du syndicat de voirie, qui s'élève à 82003,73€ en section de fonctionnement, et à 50960,44€ en investissement correspondant à 44784 € de travaux,

vu l'avis favorable de la commission des finances et de la commission voirie,

après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité, d'autoriser l'inscription de 82003,73 € en section de fonctionnement du budget 2014 du Syndicat de voirie, et 50960,44 € en section d'investissement.

BUDGET VOIRIE (svfne)

FONCTIONNEMENT	2014
Nature des travaux	proposé
FRAIS DE TRAVAUX	
point à temps	14000,00
Busage+ curage des fossés	8000,00
entretien des dépendances (débranchement)	10000,00
signalisation Verticale + Horizontale	1500,00
Terrassement	2000,00
Divers (balayage mécanisé, fournitures,etc...)	3800,00
Sel de déneigement	700,00
TOTAL Fournitures+Locations	40000,00
Reliquat exercice N-1 +	6040,27
Déficit exercice N-1 -	
Divers (Carburants, fournitures,etc...)	10895,86
TOTAL Frais de travaux	44855,59
FRAIS DE GESTION	
Personnel administratif	12718,91
Prévisionnel Personnel Technique	35237,70
Heures personnel non affectées	
Sous-total	47956,61
Régularisation année 2013	-10808,47
TOTAL Frais de gestion	37148,14
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	82003,73

INVESTISSEMENT	2014
Nature des travaux	proposé
Vaucel Blanchet – PATA	4680,00
Le Pont – PATA	4650,00
Salles des Sports – PATA	4932,00
Plaisance – Renforcement	4326,00
D19 Bordure Trottoirs	11796,00
MAPAD – voie	14400
TOTAL des Travaux	44784,00
Remboursement Prêt	970,00
A déduire (part affectée à l'investissement versée par la commune)	
Réliquat d'investissement N-1	-8358,10
Récupération TVA N-2	3151,66
Report du déficit	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	50960,44
Report en 2013	

TOTAL GENERAL (Foncti.+Investisst)	132 964,17 €
---	---------------------

13 - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au titre de la délégation qu'il a reçu du conseil municipal le 9 avril 2008 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, il n'a pas usé de son droit de préemption pour l'acquisition du bien suivant :

PROPRIÉTAIRE	ADRESSE du BIEN	SECTION	SUPERFICIE	ACQUÉREUR
Consorts GESLIN	7 RUE DE LANDEAN	AB 619 AB 449	693 416	Monsieur GRAND Cédric Chemin du Plessix Saucourt 35 LE RHEU

14 - DEVIS ET FACTURES

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
retient les propositions suivantes :

Budget (section Investissement)	OPÉRATIONS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Commune	Bac surgelés supérette	EURL FCC LAINE 68 Bd de rennes 35300 FOUGERES	2010,00	2412
Commune	Ordinateur : Unité centrale Service administratif	Micro-C 35300 Fougères	467,00	560,4

15 - QUESTIONS DIVERSES

Bornes de recharge publiques pour véhicules électriques : SDE : avis favorable

Syndicat mixte du Pays de Brocéliande : adhésion au CDG 35 : la commune ne fait pas valoir son droit d'opposition